



L'ACTUALITÉ
POUR LES JEUNES

FICHE PÉDAGOGIQUE

VIDÉO : UN PROJET DE LOI POUR MIEUX PROTÉGER LE FRANÇAIS

DATE : 14 AVRIL 2023

VIDÉO
VIDÉO
VIDÉO
VIDÉO
VIDÉO
VIDÉO



CLIQUEZ SUR L'IMAGE POUR VISIONNER LA VIDÉO

1. PRÉDICTION DES INFORMATIONS

Lisez le synopsis et observez l'image. Avant de visionner la vidéo, répondez aux questions suivantes.

1. D'après toi, est-il important de protéger le français? Si oui, comment? Si non, pourquoi?
2. Qu'aimerais-tu apprendre dans cette capsule?

2. COMPRÉHENSION*

Visionnez la vidéo. Répondez ensuite aux questions suivantes. Les réponses se trouvent à la fin de la fiche.

1. Pourquoi le gouvernement fédéral sent-il le besoin de mieux protéger le français au pays?
2. Quelles sont les trois régions francophones qu'on nomme dans la capsule?
3. Quels sont les trois exemples d'entreprises qui relèvent du gouvernement fédéral? En connais-tu d'autres?
4. Si le projet de loi C-13 est adopté, qu'est-ce que ça signifie pour de telles entreprises dans les régions francophones?





3. RÉACTION AUX INFORMATIONS

Discutez maintenant avec vos élèves à partir des questions suivantes.

1. Est-ce que cette capsule t'amènera à **changer ta vision** sur la francophonie au Canada? Si oui, comment? Si non, pourquoi?
2. D'après toi, **ce sujet est-il important**? Explique pourquoi.

4. CRITIQUE DE LA MINUTE MAJ

Discutez maintenant avec vos élèves de la fiabilité des informations présentées dans la capsule, à l'aide des questions suivantes.

1. Qui a produit cette capsule? D'où **proviennent les informations** présentées?
2. Est-ce que les **statistiques** t'aident à mieux comprendre le sujet?
3. Comment pourrais-tu **vérifier la fiabilité** des informations?



LEXIQUE
LEXIQUE
LEXIQUE

Ginette Petitpas Taylor : la ministre fédérale des Langues officielles, originaire de Dieppe, au Nouveau-Brunswick (en Acadie).

Jean-François Roberge : le ministre québécois de la Langue française et ancien prof

Loi sur les langues officielles : adoptée au Canada en 1969, cette loi déclare que chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les travaux du Parlement.

projet de loi : un texte présenté au Parlement pour modifier une loi existante ou pour en adopter une nouvelle

*RÉPONSES (COMPRÉHENSION) :

1. La **proportion** de gens qui parlent plus le français que l'anglais **diminue**.
Source : recensements de 2016 et 2021.
2. **Le Québec, l'Est de l'Ontario et l'Acadie** (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador).
3. Les banques, les compagnies aériennes et Radio-Canada.
D'autres exemples : les ministères fédéraux, Postes Canada, tous les transports interprovinciaux ou internationaux.
4. Ils devront **offrir des services adaptés** à leurs employés francophones pour respecter la Loi sur les langues officielles.

SUIVEZ MAJ

[Radio-Canada.ca/MAJ](https://radio-canada.ca/MAJ) - [@majmonactu](https://twitter.com/majmonactu)



Vous avez une question ou un commentaire sur cette fiche? **Écrivez-nous!**